

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 18 janvier 2024

N° 2024_03
Nomenclature acte : 7.1.3

Composant le Conseil d'Administration :
En exercice : 17
Présents : 9
Représentés : 2

Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le douze janvier deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLET, Vice-présidente.

Présents : A. BULLET, Z. KEFIFA, N. SAUCY, A-M. MERCADIER, D. LAFON, J-Y. SOMMIER, A. BON, M. FORNIER, S. LE BEUZE.

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLET), M. LAGARDE (par S. LE BEUZE).

Absents excusés : G. REIGADA, P. KATHOLA, J. LECLERCQ, D. DELATTRE, S. BOUALI, E. CATON.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable dorénavant au budget principal du CCAS ;

Considérant qu'en vertu du principe de prudence et de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable, des provisions pour créances douteuses doivent être constituées afin de couvrir les risques liés au non-recouvrement de ces créances ;

Considérant que les créances douteuses du CCAS devant faire l'objet d'une provision nouvelle selon l'analyse des restes à recouvrer effectuée conjointement avec le comptable et s'élèvent à 3 619.23 € ;

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de constituer sur l'exercice 2024 une provision nouvelle pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 3 619.23 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à demander la passation de toutes les écritures comptables relatives à cette provision et signer l'ensemble des documents s'y rapportant

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le 22 JAN. 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Anne BULLET
Vice-présidente du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le 22/01/2024
Publication/Affichage le 22/01/2024.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS